

## LMPT : la répression policière condamnée par le Défenseur des droits

Article rédigé par *L'équipe libertepolitique.com* -, le 04 janvier 2016

### **Le Défenseur des droits condamne la répression policière qui s'est exercée de manière particulièrement excessive et disproportionnée contre La Manif pour tous.**

D'après une révélation du *Point*, un rapport du Défenseur des droits, Jacques Toubon, a donné raison aux militants opposés à la loi Taubira qui s'estimaient victimes de violences policières lors des manifestations de l'année 2013. C'est le cas notamment d'une quarantaine de « mères veilleuses » qui avaient déposé un recours après avoir été « mises en cage » pendant deux heures alors qu'elles se recueillaient pacifiquement aux abords du mur de la paix, au Champ-de-Mars.

Pour le Défenseur des droits, « la mesure était manifestement disproportionnée, au regard de sa durée et du risque quasi inexistant de trouble que les manifestantes étaient susceptibles de causer à l'ordre public ».

L'avocat du collectif, Henri de Beauregard, s'est réjoui de la décision, rendue le 25 novembre : « Le ministère de l'Intérieur doit s'expliquer et en tirer les conséquences. L'État est rappelé à l'ordre et tenu de fournir des explications et des éléments sur ce qu'il envisage de mettre en oeuvre pour que les choses changent à l'avenir. »

### **Deux ans après les faits**

La Manif pour tous a déploré que cette reconnaissance arrive deux années après les faits : « Cette décision vient évidemment tard, mais elle permet de dire aux gens que ce qu'ils ont ressenti était vrai. Ce sont des événements dont ont été victimes plusieurs milliers de personnes. Plusieurs centaines ont fait l'objet de mesures injustifiées ou totalement disproportionnées », souligne Henri de Beauregard.

D'autres plaintes sont encore en cours d'examen, notamment à La Roche-sur-Yon et à Nancy, où des manifestants ont été arbitrairement neutralisés pendant plusieurs heures sans motifs valables.

**Sources :** *Valeurs actuelles*, *Le Point* (4/01/2016).

\*\*\*